

Master Cinéma et Audiovisuel
Spécialité *Études cinématographiques*

2020-2021

Atelier pratique de réalisation (M1 et M2)

La spécialité «Études cinématographiques » du master « Cinéma, Documentaire, Médias » propose un itinéraire « Atelier pratique de réalisation ».

Cet itinéraire s'inscrit dans la continuité des Ateliers Cinéma de licence, qui sont une spécificité de la formation en études cinématographiques à l'Université de Paris.

Il permet de conjuguer la recherche au niveau master et une expérience pratique de réalisation.

Il s'adresse en priorité aux étudiants qui souhaitent **mener une réflexion approfondie sur la création cinématographique en s'impliquant dans la conception et la fabrication d'un film.**

Le principe est le suivant : un.e **cinéaste** propose à un groupe de quinze étudiant.e.s de mener un travail de réalisation à partir d'un thème et d'un projet formel précis.

L'enjeu de l'atelier est d'inviter les étudiant.e.s à élaborer **un travail de réalisation cinématographique personnel** s'inscrivant dans le projet collectif de l'atelier.

Programme 2020-2021

L'atelier 2020-2021 sera dirigé par la réalisatrice **Sophie Bredier**

Corps étranger

Le corps est l'une des grandes affaires, sinon la grande affaire, du cinéma. Chaque fois qu'on le cadre et le porte à l'écran, il devient représentation, et partant, objet de désir.

Mais comment raconter ce corps lorsqu'il dit le contraire, ou simplement diffère de ce qu'on est ou ressent de soi, lorsqu'on le vit comme une fiction, un fardeau, un mensonge ou un handicap ?

Comment rendre tangible l'expérience physique de la distorsion entre la sensation de soi et l'apparence que l'on offre ? Est-on réductible à son corps ? Où se trouve le sujet quand il est enfermé dans un corps qui le trahit ? Le corps peut-il mentir ?

Ces questions, pour abstraites et théoriques qu'elles paraissent, devront trouver à s'incarner dans le documentaire qu'il vous sera demandé de réaliser. En déclinant la notion de « corps étranger » de manière concrète, à travers des situations abordant frontalement le sujet, on réfléchira ensemble aux moyens cinématographiques et aux formes narratives à trouver pour donner à (perce)voir ce trouble identitaire.

4 projets de film seront choisis pour être réalisés dans le cadre de l'atelier.

La **présentation complète de l'atelier** est consultable sur le **site des Ateliers Cinéma** : <https://lac.u-paris.fr/ateliers-cinema/les-ateliers/atelier-master>

Le calendrier de l'atelier sera actualisé au début du mois de juillet.

Dépôt des candidatures

L'itinéraire « **Atelier pratique de réalisation** » est **sélectif et limité à 15 étudiant.e.s**, qui ont déjà été initié.es aux pratiques **de la réalisation audiovisuelle** (prise vue, prise de son, montage) au cours de leur licence, à l'Université de Paris ou dans une autre université.

L'appel à candidatures est désormais ouvert pour l'année universitaire 2020-2021

- aux étudiant.e.s ayant validé leur licence Cinéma à l'Université de Paris en 2020.
- aux étudiant.e.s extérieur.e.s ayant été admis.es en M1 ou M2 Cinéma à l'Université de Paris.
- aux étudiant.e.s du master Cinéma de Paris 3, dans la limite des places disponibles.

Pour faire acte de candidature, il faut **être autorisé à s'inscrire administrativement en master**, c'est-à-dire avoir déposé un **projet de mémoire** conforme aux instructions données sur le site de l'université, accompagné de l'**accord** préalable d'un.e directeur.rice de mémoire.

Le **projet et l'accord** seront joints au dossier, qui contiendra en outre :

- une **lettre** expliquant votre motivation pour le choix de l'Atelier « Pratique de réalisation »,
- un **CV détaillé** faisant état de vos expériences antérieures dans le domaine de la pratique cinématographique, ainsi que les résultats obtenus au cours de la licence (matières générales + enseignements pratiques).

Vous vous engagez, par cette candidature, à suivre tous les travaux de l'atelier.

NB : la démarche est la même pour les étudiant.e.s de Paris 3 candidat.e.s à l'atelier. Sinon que ceux et celles qui n'ont pas encore de directeur.rice de recherche peuvent envoyer leur projet de mémoire et indiquer simplement leur directeur.rice souhaité.e à Paris 3.

Validation

En M1 : l'Atelier pratique de réalisation a lieu au premier et au second semestre. Il est validé à chaque semestre en lieu et place d'un séminaire. Un.e étudiant.e de M1 inscrit.e à l'atelier aura donc à valider, outre le mémoire :

- les 2 semestres de l'atelier
- 3 séminaires théoriques au choix + le cours de M1 (au choix, voir brochure) et les UE de langues.

En M2 : l'atelier est également validé à chaque semestre en lieu et place d'un séminaire. Un.e étudiant.e de M2 inscrit.e à l'atelier aura donc à valider, outre le mémoire :

- les 2 semestres de l'atelier
- 2 séminaires théoriques au choix + l'UE « groupe de recherche » et les UE de langues.

ATTENTION : en M1 comme en M2, **les étudiant.e.s inscrit.e.s à l'atelier ne peuvent pas valider de stage en lieu et place d'un séminaire ou d'une partie de l'atelier.** Ils ne pourront suivre et valider que des **stages hors cursus.**

Envoi des dossiers de candidatures

La date limite pour le dépôt des dossiers (papier ou informatique) est :

le vendredi 11 septembre 2020

Les dossiers complets doivent être envoyés par voie électronique ou par courrier à :

Catherine Ermakoff, responsable des Ateliers Cinéma ateliers.cinema@univ-paris-diderot.fr

Université de Paris

Ateliers Cinéma - Bâtiment Grands Moulins- Bureau 676 C

UFR Lettres, Arts, Cinéma - Case 7010

5, rue Thomas Mann 75205 PARIS CEDEX 13

Tél. : 01 57 27 63 66

**Les étudiants seront informés le lundi 14 septembre 2020
des résultats de la commission de sélection.**